TRIAXE AUDIT

Société À Responsabilité Limitée au capital de 1 000,00 Euros
Siège social : 1089 avenue du Général Leclerc
47000 AGEN
833 127 897 RCS AGEN

PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 29 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 29 décembre, à onze heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle 1089 Av du Général Leclerc AGEN (47000), sur convocation de la gérance.
Sont présents ou représentés :

- la société CABINET TRIAXE, propriétaire de	1 000 parts
soit un total de	1 000 parts

sur les mille (1 000) parts composant le capital social.
Monsieur Alain BERSANS, gérant non associé assiste également à la réunion.
Monsieur Frédéric BISTUER, gérant non associé assiste également à la réunion.
Madame Sylvie CASTAGNE, gérante non associée assiste également à la réunion.
Alain BERSANS représente la société TRIAXE et préside la séance, présent et acceptant, représentant le plus grand nombre de parts.
Il constate que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise de plus de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :
- la lettre de démission de Mr Bistuer,
- le texte des résolutions proposées au vote de l'assemblée.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été mises à la disposition des associés ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Démission d'un des gérants,
- Pouvoirs pour formalités,

Monsieur Bistuer donne lecture de sa lettre de démission en date du 29 décembre 2023 qu'il remet au président. Sa démission est motivée par son départ à la retraite elle sera avec effet au 31 décembre 2023.
Monsieur le président prend acte de cette décision et remercie Frédéric BISTUER pour son implication dans le cabinet TRIAXE AUDIT depuis sa création ainsi que dans les différentes instances professionnelles ainsi que sa loyauté sans faille vis-à-vis de ses associés.
Personne ne demandant la parole, il met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIÈRE RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Frédéric BISTUER de ses fonctions de gérant de la société TRIAXE AUDIT avec effet au 31 décembre 2023 sans préavis. La société étant dirigée par un collège de gérants il n'y a pas lieu à nommer un nouveau gérant.

Mr Frédéric BISTUER percevra sa rémunération de gérant actuelle jusqu'au 31 décembre 2023.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président de séance

Dans le même temps, il a été établi une feuille de présence signée par les co-gérants et associé.

Lecture entière faite.

- Alain BERSANS

Sylvie CASTAGNE

Frédéric BISTUER

Bon pour démission de fonction de gérant.